



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 21 Août 2018
Procès Verbal n°1

Présents : MM. CALMETTES – DESSENS – RAMPON

Invité : M. FERRATGE

La Commission valide la liste des équipes bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 :

1/ au titre du Statut de l'arbitrage (Article 45 du Statut de l'arbitrage de la Ligue d'Occitanie) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Mutés en + retenus	Equipe retenue
AUZIELLE LAUZERVILLE	529785	District	2	1 muté - Seniors 1 (D3) 1 muté - Seniors 2 (D4)
CONFLUENT LSP	580684	District	1	Seniors 1 (D3)
JET	527639	District	2	1 muté - Seniors 1 (D2) 1 muté - Seniors 2 (D3)
TOAC	505890	District	1	Seniors 1 (D1)

Nota : Les clubs de niveau Ligue dont une ou deux équipes bénéficient d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019, au titre du Statut de l'arbitrage, doivent faire l'objet d'un PV émis par la Ligue d'Occitanie.

2/ au titre des clubs qui disposent d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin à 11, depuis au moins 2 saisons, soit national, régional ou départemental (Article 76 du Règlement des Championnats Régionaux de la LFO + amendement du Comité Directeur de la LFO du lundi 6 Août 2018) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Mutés en + retenus	Equipe retenue
FONTENILLES	535409	District	1	Seniors 1 (D4)
LANDORTHE EST. SAV.	521599	District	1	Seniors 1 (D2)

Nota : Les clubs de niveau Ligue dont une équipe bénéficie d'un muté supplémentaire pour la saison 2018/2019, au titre des féminines, doivent faire l'objet d'un PV émis par la Ligue d'Occitanie.

Nota :

* **CONFLUENT LSP (580684)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin à 11 en 2016/2017 et 2017/2018.

* **AS FLOURENS DREMIL LAFAGE (531500)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin à 11 en 2016/2017 et 2017/2018.

* **JET (527639)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin à 11 en 2016/2017.

* **FC ROQUETTES (531500)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin à 11 en 2016/2017 et 2017/2018.

* **TCMS (532880)** : demande du club non retenue → pas d'équipe engagée dans un championnat féminin à 11 en 2016/2017 et 2017/2018.

3/ au titre des clubs engageant pour la première fois une équipe senior (Article 16 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau	Mutés en + retenus	Equipe retenue
PRADETTES FC	582700	District	2	Seniors 1 (D5)
TLSE FOOTBALL SUD	582587	District	2	Seniors 1 (D5)
US TOULOUSE	582489	District	2	Seniors 1 (D5)

Le Secrétaire de la Commission
Maurice DESSENS

Le Président de la Commission
Hubert CALMETTES